

012 29830145 20260213 2026
 Reçu le 28/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

Etaient présents : CAUVIN Frédéric, GIRARD Claudia, BLANC Vincent, RUFINI Karine, BONDIL Patrick, MORMIN HEZELOT Stellina, SCURI Aymeric, SALARIS Delphine, MEMON Thierry, FERRIGNO Coralie, DUCHENE David, BARLATIER Antoine, APOSTOLO Elisa.

Etaient absents : BLANC Gilles (procuration à Elisa Apostolo).

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Karine Rufini, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame la Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier adressé par le Président du Département relatif à la dissolution de la Société Publique Local d'Ingénierie Départementale 83.

Dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale, le Département a souhaité optimiser son soutien aux communes en créant Var Ingénierie. Cette structure, dotée du statut d'établissement public administratif, a pour mission de fournir une assistance d'ordre technique, juridique et financier dans de nombreux domaines tels que l'aménagement, la voirie, la gestion de l'eau ou encore l'habitat. Cette évolution implique la dissolution à venir de la SPL ID83 dont la commune était actionnaire.

La société « Ingénierie Départementale 83 » est constituée sous forme de société publique locale (SPL) dont le siège social est situé au 9 avenue Ernest Nogre à Toulon (83000). La société est dotée d'un capital de 151 200 € (divisé en 756 actions d'une valeur nominale de 200 €) et a été immatriculée le 21 novembre 2011 au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le n° 537 594 202.

La société a été créée pour réaliser des prestations de conseil et d'assistance au profit de ses actionnaires, toutes collectivités ou groupements de collectivités, destinées à assurer la préparation et/ou le suivi de tous les projets relevant de leurs compétences dès lors qu'ils relèvent de l'intérêt général.

Le Département du Var est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 52 % (soit 393 actions sur 756). Les autres actionnaires sont des communes avec de petites participations au sein de la Société, dont la commune de Varages qui détient actuellement 1 action de la société.

Par délibération du 6 novembre 2023, le Département du Var a décidé de constituer une agence technique départementale qui est dénommée « Var Ingénierie » sous forme d'établissement public administratif, afin d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Département du Var qui y adhéreraient une assistance d'ordre technique, juridique et financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

En conséquence de la création de ce nouvel outil public, la gouvernance de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » envisage donc de procéder à la dissolution de cette société.

Au préalable, eu égard au contexte de fort éparpillement du capital social de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 » et afin de faciliter les opérations de dissolution et de liquidation à venir, le Département du Var, actionnaire majoritaire, se propose de procéder à l'acquisition des participations détenues par les collectivités actionnaires de la Société qui le souhaiteraient, à un prix correspondant à la valeur nominale des actions de la Société, soit 200 € chacune.

La dissolution anticipée de la société n'est envisageable que par la volonté de ses actionnaires. Ces derniers devront donc se réunir afin de convenir de la dissolution anticipée de la société et de la nomination d'un liquidateur.

N°31

**DISSOLUTION DE LA
 SOCIETE PUBLIQUE
 LOCALE**

**« INGENIERIE
 DEPARTEMENTALE
 83 »**

DEPARTEMENT
 DU VAR

**COMMUNE
 DE VARAGES**

Date de la
 convocation :

21 avril 2026

Nombre de
 conseillers en
 exercice :

15

Présents : 14

Votants : 15

Votes Pour : 15

Votes Contre : 0

Abstention : 0

AR Prefecture

La dissolution anticipée mettra automatiquement fin aux mandats des administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la société.

Le liquidateur aura pour mission de mener les opérations de liquidation de la société jusqu'à sa clôture. Il lui incombe notamment de réaliser l'actif de la société et de régler son passif exigible.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de la part détenue par la commune de Varages au capital de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » au profit du Département du Var au prix de 200 € l'action correspondant à la valeur nominale des actions de la société.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1524-1, L.1524-5 et L.1531-1 relatifs aux sociétés publiques locales,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants,

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 »,

Vu le rapport,

Considérant la dissolution à venir de la SPL « Ingénierie Départementale 83 » dont le capital social s'élève à 151 200 € divisé en 756 actions de 200 € chacune,

Considérant la volonté du Département de faciliter les opérations de dissolution et de liquidation à venir de ladite société,

Considérant qu'en sa qualité d'actionnaire majoritaire, le Département du Var propose d'acquérir les participations détenues par les collectivités actionnaires qui souhaitent se retirer au prix de la valeur nominale des actions soit 200 € par action,

DECIDE

- d'autoriser, dès la fin de la dernière mission SPL en cours ou dès la fin d'une phase, la cession de l'action appartenant à la commune de Varages auprès du Département du Var au prix de 200 € l'action, correspondant à la valeur nominale,
- d'approuver la sortie de la commune du capital de la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 »,
- de réaliser les écritures comptables relatives à la cession de la participation de la commune au capital de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 » inscrite à l'actif de la collectivité,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte ou document permettant d'assurer l'exécution des termes de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Maire
CARLES Stéphanie

La secrétaire de séance
RUFINI Karine

